SCIENCE ECONOMIQUE
Chapitre : Quelles politiques économiques dans le cadre européen ?

Objectifs d'apprentissage :

- Connaître les grandes caractéristiques de l'intégration européenne (marché unique et zone euro) ; Comprendre les effets du marché unique sur la croissance.
- Comprendre les objectifs, les modalités et les limites de la politique européenne de la concurrence.
- Comprendre comment la politique monétaire et la politique budgétaire agissent sur la conjoncture.
- Savoir que la politique monétaire dans la zone euro, conduite de façon indépendante par la Banque centrale européenne, est unique alors que la politique budgétaire est du ressort de chaque pays membre mais contrainte par les traités européens ; comprendre les difficultés soulevées par cette situation (défaut de coordination, chocs asymétriques).

Problématiques :

- **Quelles sont les grandes étapes de la construction européenne ?**
- **Quels sont les effets positifs du marché commun ?**
- **La politique de la concurrence européenne est – elle souhaitable ?**
- **Quelles politiques budgétaires et politiques monétaires choisir pour faire face aux déséquilibres macro-économiques ?**
- **Quelles sont les difficultés soulevées par les politiques budgétaire et politiques monétaires menées au sein de l'Union Européenne ?**

Objectifs :

- Maitrisez les définitions suivantes : Marché unique, Union économique et monétaire ou zone euro, politique de la concurrence, politique monétaire, politique budgétaire, policy mix, choc asymétrique
- Distinguez marché unique et UEM
- Montrez les avantages du marché unique (Spécialisation au regard des avantages comparatifs et meilleure allocation des ressources, hausse des échanges ; hausse de concurrence, des innovations et gains de compétitivité ; hausse de la taille des marchés et économie d'échelle ; hausse de la croissance)
- Montrez les avantages de la politique de la concurrence.
- Expliquez pourquoi la politique de la concurrence attaque les entreprises (abus de position dominante, cartels, opérations de concentration) et les états
- Montrez les limites de la politique de la concurrence
- Montrez comment les politiques budgétaires résolvent les déséquilibres macro-économiques.
- Montrez comment les politiques monétaires résolvent les déséquilibres macro-économiques.
- Expliquez les choix de politiques conjoncturelles de la zone euro
- Expliquez pourquoi des pays de la zone euro n'arrivent pas à faire face à des chocs asymétriques
- Montrez pourquoi il y a des problèmes de coordination dans la zone euro.

I – Quelles sont les étapes de l'intégration européenne et quels sont leurs effets sur la croissance ?

1 – Les étapes de l'intégration européenne

Document 1 :

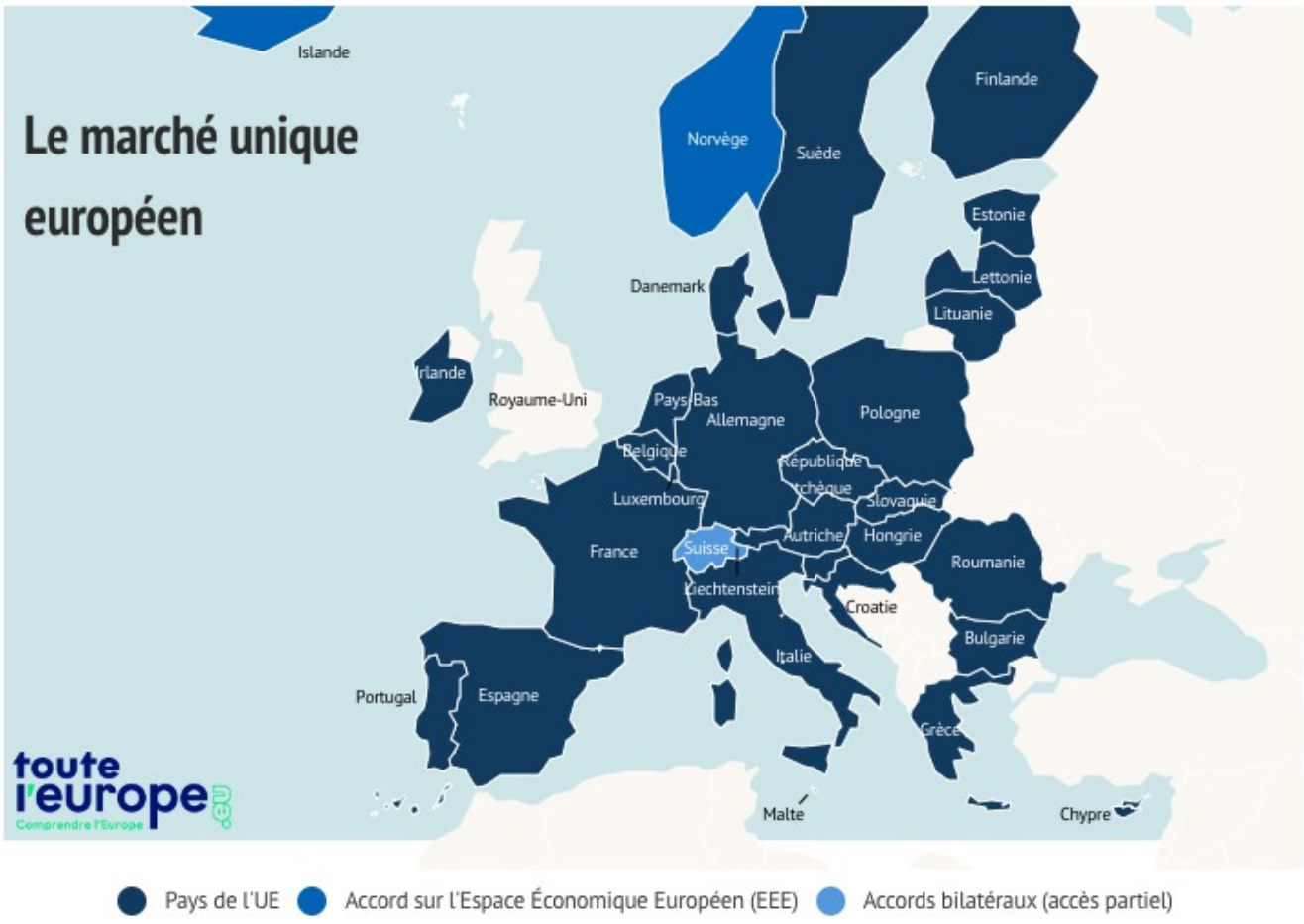

Description : Le marché unique européen.

Le marché intérieur de l'Union européenne, ou marché unique, vise à assurer la libre circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux au sein d'un même espace économique.

Le **marché intérieur** de l'Union européenne, aussi appelé **marché unique** (anciennement "marché commun"), est l'espace "sans frontières" au sein duquel les biens, les personnes, les services et les capitaux doivent pouvoir circuler librement.

Mentionnées dès le traité de Rome de 1957, ces "quatre libertés" ont été peu à peu concrétisées. Elles doivent permettre le développement économique de tous ses membres. Elles s'accompagnent de règles et de politiques communes visant à favoriser une concurrence équitable, à assurer de bonnes conditions sociales aux travailleurs ou encore à réduire les inégalités entre régions européennes.

Officiellement, le marché unique européen est créé le 1er janvier 1993.

Le marché unique relie les 27 Etats membres de l'Union européenne, les 3 Etats membres de l'Espace économique européen (Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) et la Suisse, qui bénéficie d'un accès partiel par le biais d'accords bilatéraux.

https://www.touteleurope.eu/fonctionnement-de-l-ue/le-marche-unique/

1) Qu'est ce que le marché unique ?

Document 2 :

Signé le 7 février 1992, le traité de Maastricht fête cette année ses 30 ans. L'occasion de revenir sur l'acte fondateur de l'Union européenne, qui dépasse l'objectif économique initial de la Communauté européenne (réaliser un marché commun) et lui donne une vocation politique.

Une union économique et monétaire

La décision de créer une monnaie unique au 1er janvier 1999, sous l'égide d'une **Banque centrale européenne**, parachève l'intégration économique et monétaire au sein du marché unique. L'Union économique et monétaire (UEM) se réalise en trois étapes :

- **la première étape**, qui commence le 1er juillet 1990 et prend fin le 31 décembre 1993, libéralise la circulation des capitaux ;
- **la seconde étape**, qui commence le 1er janvier 1994, instaure une coordination renforcée des politiques économiques, visant à réduire l'inflation, les taux d'intérêt et les fluctuations des changes, de même qu'à limiter les déficits et la dette publique des Etats. Ces critères, dits de Maastricht, doivent assurer la convergence des économies des Etats membres, préalable à l'utilisation d'une monnaie unique. Le passage est préparé par l'IME, Institut monétaire européen ;

- **la troisième étape** est celle de la création d'une monnaie unique au 1er janvier 1999, et de l'établissement d'un système européen de banques centrales regroupant les banques centrales nationales autour d'une Banque centrale européenne (BCE).

https://www.touteleurope.eu/fonctionnement-de-l-ue/le-traite-de-maastricht-1992/

1) Qu'est ce que l'UEM ou zone euro ?
2) Distinguez le marché unique et la zone euro.

2 – Les effets du marché unique sur la croissance

Document 3 :

La principale justification de ce marché unique est le renforcement de l'efficacité économique et de la croissance. En effet, la libéralisation des échanges favorise l'augmentation de la productivité des facteurs de production. C'est la thèse de David Ricardo : le libre-échange incite les économies nationales à se spécialiser en fonction de leur avantage comparatif, ce qui permet une meilleure allocation des facteurs de production vers les secteurs les plus productifs au sein de chaque pays, donc une hausse globale de la productivité des facteurs de production et un accroissement de la richesse produite. De plus, le marché unique aboutit à l'accroissement de la taille des marchés et à des économies d'échelle. La constitution d'un vaste marché par l'ouverture des frontières commerciales accroît les débouchés des entreprises, et l'accroissement de la production qui en résulte permet de réaliser des économies d'échelle. Le libre-échange permet donc la baisse des coûts de production et donc des prix, ce qui stimule le pouvoir d'achat des agents économiques alors que les consommateurs peuvent bénéficier, en plus, d'une plus grande diversité des produits. Enfin, la constitution d'un marché unique a des effets, par l'intermédiaire de la concurrence, sur la recherche de compétitivité par les entreprises et donc sur les prix. L'intensification de la compétition entre les entreprises liée à la libéralisation des échanges favorise l'innovation et la baisse des prix des biens et services.

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SES/04/8/RA20_Lycee_G_T_SPE_SES_quelles_politiques_1318048.pdf

1) Pourquoi selon ce document le marché unique est sensé améliorer la croissance économique de la zone ?

II – La politique de la concurrence européenne est – elle souhaitable ?

1- Les avantages de la politique de la concurrence

Document 4 :

DOC FONDAMENTAL

La politique de la concurrence est une composante historique de la construction européenne, et ce depuis les années 1950. Tel qu'il a été conçu, le marché unique européen est supposé garantir et fonctionner avec une concurrence libre, loyale et non faussée. […]

Selon la théorie économique néoclassique, une concurrence libre, loyale et non faussée est un moyen d'amélioration économique. La pression effectuée par les potentiels concurrents sur les entreprises présentes sur le marché et la concurrence qu'elles se livrent entre elles, doit encourager l'innovation, qui améliore leur efficacité et leur compétitivité. Elle conduit également à faire baisser les prix pour les consommateurs et augmenter la diversité des produits présents sur le marché. […] Cette politique concurrentielle est ainsi censée donner à l'industrie européenne un cadre juridique et des conditions économiques qui lui permettent de se moderniser pour faire face à la concurrence internationale. […]

Dès 1957, le traité de Rome prévoit déjà des règles de concurrence qui visent en particulier le droit aux autorités européennes de surveiller les cartels, afin d'évaluer leur impact sur la concurrence et l'interdire s'il est jugé nuisible pour le consommateur ou la concurrence.

Le droit européen de la concurrence est ensuite renforcé dans les années 90 avec l'apparition notamment du contrôle des concentrations et lorsque de nombreux secteurs auparavant confiés à des monopoles nationaux ont été ouverts à la concurrence. […] Afin que ces règles soient respectées, un arbitre neutre et intègre, placé au-dessus de la mêlée des intérêts nationaux est indispensable. C'est donc la Commission européenne qui a la compétence exclusive de la mise en œuvre du droit européen de la concurrence.

Jules Lastennet, Justine Daniel, « La concurrence dans l'Union européenne », *Touteleconomie.eu*, 7 février 2019.

1) Qu'est ce que la politique de la concurrence ?
2) Quels sont ses avantages ?

Document 5

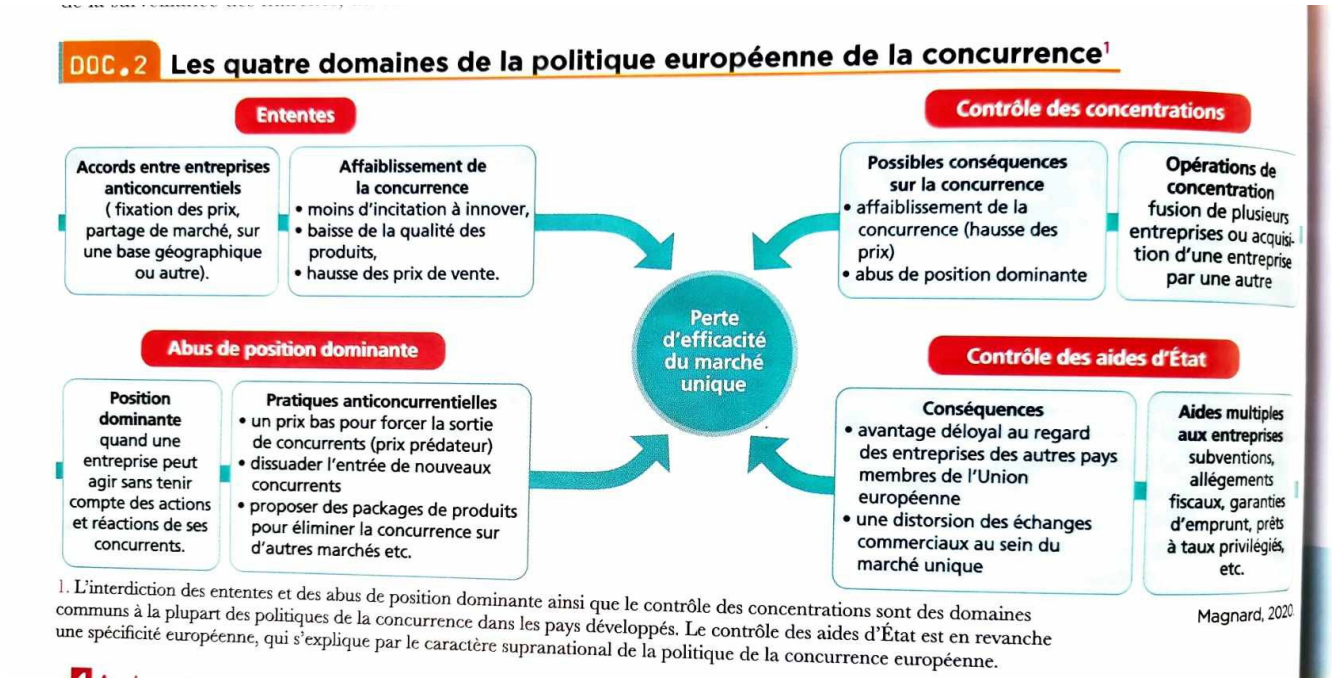

1. L'interdiction des ententes et des abus de position dominante ainsi que le contrôle des concentrations sont des domaines communs à la plupart des politiques de la concurrence dans les pays développés. Le contrôle des aides d'État est en revanche une spécificité européenne, qui s'explique par le caractère supranational de la politique de la concurrence européenne.

Magnard, 2020

DOC. 3 Les modalités d'intervention de la Commission européenne

Ententes	Abus de position dominante	Contrôle des concentrations	Contrôle des aides d'État
• Interdiction des cartels et des ententes, sanctions par des amendes[1] sauf si accords produisant des avantages économiques (ex : recherche et développement). • Politique de « clémence » pour les entreprises qui donnent à la Commission des preuves de l'existence d'un cartel.	• Position dominante : pas interdite en elle-même, seuls les abus le sont. • De sa propre initiative ou à la suite d'une plainte, la Commission peut mener une enquête. • Si abus, amendes[1].	• Contrôle au-delà de seuils de chiffre d'affaires. • Détermination par la Commission du « marché pertinent[2] », des produits et zones géographiques affectés par la concentration. • Autorisation sans conditions ou sous conditions (de cessions d'actifs ou de technologies mis en commun...), ou interdiction de la concentration.	• Pas de traitement des aides inférieures à 200 000 euros sur trois ans. • Aides d'État non sanctionnées si elles servent l'intérêt public, bénéficient aux régions désavantagées, aux PME, à la protection de l'environnement, à la recherche, à la formation, à l'emploi et la culture. • Interdiction des aides qui faussent la concurrence et obligation de rembourser.

Note : La politique européenne de la concurrence relève de la compétence exclusive de la Commission européenne, une des principales institutions de l'Union européenne, avec le Conseil de l'Union européenne, le Parlement européen et le Conseil européen.

1. Les sanctions pour ententes et abus de position dominante peuvent représenter jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires mondial de chaque entreprise concernée.

2. Marché à l'intérieur duquel s'exerce la compétition.

Magnard, 2020.

1) Rappeler les définitions d'abus de position dominantes, de cartels de producteurs et d'opérations de concentration.
2) Pourquoi ces structures sont – elles attaquées par la politique de la concurrence ?

Document 6 : L'exemple de la condamnation de France Télécom

Le groupe France Télécom devra rembourser à l'Etat français environ 1 milliard d'euros, a tranché un arrêt de la Cour européenne de justice, jeudi 8 décembre, donnant raison à la Commission européenne. Cette somme correspond à des aides perçues pendant près de dix ans sous forme d'exemption de taxe professionnelle (1).

France Télécom avait été soumis entre 1994 et 2002 à un régime fiscal qui dispensait l'entreprise des impositions directes locales, y compris la taxe professionnelle. La Commission européenne a considéré en août 2004 que ce régime particulier d'imposition s'apparentait à une aide d'Etat illégale, incompatible avec le marché commun, et a exigé que cette aide soit récupérée par les autorités françaises. Le montant exact n'était pas fixé dans la décision, mais celle-ci donnait une fourchette de 798 millions d'euros à 1,14 milliard en capital, plus les intérêts.

UN RECOURS REJETÉ EN 2009

France Télécom et les autorités françaises ont alors saisi le tribunal de l'Union européenne pour demander l'annulation de cette décision de la Commission. En novembre 2009, celui-ci a rejeté ces recours.

Même si l'opérateur historique a d'ores et déjà remboursé 1,02 milliard d'euros, il a ensuite fait appel du jugement devant la CJUE, plus haute instance judiciaire de l'Union. Celle-ci a confirmé jeudi la diffusion du tribunal, et jugé que le régime particulier d'imposition de l'entreprise entre 1994 et 2002 constituait bel et bien une aide d'Etat accordant un avantage indu à France Télécom.

(1) La **taxe professionnelle** est un impôt perçu par les collectivités territoriales. Elle ne concerne que les entreprises.

http://www.lemonde.fr/technologies/article/2011/12/08/france-telecom-devra-rembourser-environ-1-milliard-d-euros-a-l-etat_1614900_651865.html

1) Pourquoi l'Etat français a – t – il exempté France Télécom de taxe professionnelle ?
2) Pourquoi l'Union Européenne a – t – elle condamné France Télécom ?

2- Les limites de la politique de la concurrence

Document 7 : La politique industrielle

Le consensus qui a prévalu au cours des dernières décennies était que l'innovation et la croissance dépendaient avant tout du libre jeu du marché et de la pression accrue de la concurrence ; l'intervention active de l'Etat était supposée néfaste, en raison du manque d'information et des comportements pervers des agents, censés entraîner des distorsions dans le jeu des marchés. Seule une intervention passive consistant à faire respecter les règles de la concourant au bon fonctionnement du marché était officiellement admise.
Dans ces conditions, les interventions traditionnelles de la politique industrielle, consistant pour l'essentiel à soutenir le développement de secteurs industriels aux concours technologiques et de marché supposés bien établis (énergie, communication, transport), tout en favorisant l'émergence de champions nationaux, ont régressé. L'action sur l'industrie a emprunté de manière privilégiée d'autres canaux que l'investissement public, y compris dans la dimension spatiale : politique de la concurrence, déréglementation, politique fiscale... L'objectif commun était de créer un environnement favorable à l'innovation, sans interférer directement avec les choix des entreprises concernant les activités ou les produits. Il s'est agi, en l'occurrence, de substituer aux choix de la puissance publique un système efficace d'incitation des agents, privés aussi bien que publics, devant permettre une accélération du rythme des innovations. […]

Jean Luc Gaffard « Politique industrielle et politique de l'innovation » in politique économique et ses instruments, sous la direction d'Olivia Montel-Dumont, Notices de la Documentation française, 2010

1) Qu'est ce la politique industrielle ? Donner des exemples de politique industrielle.
2) Montrez que la politique industrielle et la politique de la concurrence soutiennent le même but.
3) Pourquoi la politique industrielle et la politique de la concurrence s'opposent – elles ?

Document 8 : Un encadrement des aides d'Etat

La politique de contrôle des aides d'Etat, confiée à la Commission, est destinée non seulement à combattre leurs éventuels effets anticoncurrentiels, mais s'est vue également assigner un objectif de réduire leur niveau global. Ainsi « la stratégie de Lisbonne » définie en 2000 a affiché comme objectif une réduction du volume des aides d'Etat. […]
Dans le cadre théorique du marchés en concurrence pure et parfaite, une intervention de l'Etat pour soutenir une entreprise ou un secteur déterminé aboutit à une situation sous – optimale, puisqu'elle permet le maintien ou l'apparition de capacités de production inefficaces. […] Toutefois, la théorie économique donne dans certains cas des arguments en faveur d'une intervention de l'Etat pour soutenir une entreprise ou une activité : il s'agit des aides au profit des secteurs caractérisés par des externalités positives, de fortes économies d'échelle ou des aides de restructuration des entreprises. […] La législation communautaire […] tient compte de l'existence d'externalités positives dans certaines activités. […] Toutefois, ces aides restent soumises à un régime d'autorisation souvent considéré comme contraignant. […]
Dans les activités présentant de fortes économies d'échelle une entreprise entrée la première sur le marché gardera un avantage lié à son échelle de production […]. Un concurrent peut toutefois remettre en cause cet avantage initial en sollicitant auprès des pouvoirs publics une subvention destinée à compenser son handicap en matière de coût. […]
L'encadrement par le droit communautaire des aides au sauvetage d'entreprises […] soumet à une

conditionnalité très contraignante l'octroi d'aides à une entreprise par un Etat membre, le plus souvent sous la forme de cessions d'activités à des concurrents dans une sorte de logique « d'indemnisation » de ces derniers.

Christophe Strassel, « La politique communautaire des aides d'Etat », in La politique économique et ses instruments, sous la direction d'Olivia Dumont-Montel, Notices de la Documentation française, 2010.

1) L'Union Européenne a – t – elle une vision restrictive ou extensive de la politique industrielle menée par les Etats ?
2) Pourquoi l'UE agit – elle de la sorte ?
3) Comment l'UE intervient – elle ?

Document 9 :

Jusqu'où une entreprise peut – elle être compétitive lorsque son environnement ne l'est plus ? Le point faible de l'Europe reste sa compétitivité prix : un coût du travail élevé (rapport de 1 à 15 entre le coût horaire complet de la France ou de l'Allemagne par rapport à celui de l'Inde ou de la Chine), une dépendance externe aux hydrocarbures et un taux de change (1) défavorable, notamment par rapport aux dollar et au yuan. Avec un taux euro / dollar oscillant entre 1,40 et 1,50, il devient très difficile pour certaines filières de remporter des marchés rentables à l'export. Doit – on dire pour autant que l'Europe n'est pas compétitive ? […] Face à une telle situation, les Etats européens ont compris qu'ils devaient défendre leur industrie. Plusieurs initiatives ont déjà été prises pour soutenir certaines filières en perte de vitesse : consolidation, structuration de pôles de compétitivité, recapitalisation, facilitation d'accès au financement, plans de relance, subventions à l'export. […] La question dépasse donc les Etats, et la construction d'une politique industrielle au niveau européen s'impose comme une priorité. […] Les Etats européens continuent à plaider officiellement le développement du libre-échange (2), mais dans un contexte actuel d'incertitude et d'instabilité, la tentation du protectionnisme (3) est réelle. Les mesures défensives, destinées à freiner les importations, sont en recrudescence depuis le début de la crise.

(1) Le **taux de change** est le prix d'une monnaie exprimée en unités de monnaie étrangère.
(2) Le **libre échange** est une politique commerciale qui vise à réduire tous les obstacles à la circulation internationale des biens et des services.
(3) Le **protectionnisme** désigne un ensemble de mesures prises par un gouvernement visant à empêcher ou limiter les importations de biens et de services.

S. Albernhe, R, Berger, B, Ramanantsao, P. Mabille, « L'Union Européenne doit – elle choisir le protectionnisme pour préserver sa compétitivité ? » La Tribune, 13 septembre 2011

1) Pourquoi le point faible de l'Europe est il sa faible compétitivité prix ?
2) Compte tenu de ces circonstances quelles peuvent être les conséquences de la libre concurrence ?
3) Pourquoi les Etats sont – ils tentés de protéger leurs industries ?
4) Quelle évolution de la politique industrielle est plaidée par ces auteurs ?

III – Quelles politiques conjoncturelles adopter pour résoudre les déséquilibres macro-économiques ?

Document 10 : Politique conjoncturelle et politique structurelle : quelles distinctions ?

« La politique économique désigne l'ensemble des objectifs et des instruments par lesquels les pouvoirs publics cherchent à orienter l'économie. Selon que ces objectifs soient poursuivis à court terme ou à long terme, on parlera de politique économique conjoncturelle ou de politique économique structurelle. Ainsi soutenir l'emploi en créant des postes de fonctionnaires, limiter l'inflation par un relèvement des taux d'intérêt (…) sont des exemples de politique économique(…). La politique économique conjoncturelle vise à réguler l'économie à court terme et s'appuie pour cela sur la politique budgétaire, la politique monétaire (…). Les économistes considèrent que la politique économique conjoncturelle se doit d'agir sur 4 objectifs principaux : augmentation de la croissance économique mesurée par le taux de croissance **(1)** du PIB, réduction du taux de chômage, réduction de l'inflation, réduction du déficit commercial. (…) La politique économique structurelle, quant à elle, se propose d'intervenir à long terme en changeant les structures mêmes de l'économie. Ainsi elle s'appuie notamment sur la politique industrielle**(2)** pour choisir les secteurs porteurs pour l'économie (aéronautique, par exemple). »

(1) Taux de croissance : c'est une mesure de la croissance économique. Il correspond au taux de variation du PIB.

(2) Politique industrielle : composante de la politique économique structurelle qui concerne le système productif c'est-à-dire à l'ensemble des agents qui créent des biens et ou services.

Raphaël Didier, Les grands mécanismes de l'économie en clair, Ellipses, 2011.

1) Rappelez ce qu'est une politique économique.
2) Qu'est ce qu'une politique conjoncturelle ?
3) Quels sont les deux types de politique économique conjoncturelle qui peuvent être mises en place par l'Etat ? Donnez des exemples.
4) Qu'est ce qu'une politique structurelle ? Donnez des exemples.

1 – Quelle politique budgétaire mener ?

Document 11 : La politique budgétaire et ses mécanismes

« La politique budgétaire se définit comme la volonté délibérée de la part du gouvernement de modifier les dépenses publiques et les impôts en vue d'atteindre certains objectifs tels que le plein-emploi, la stabilité des prix (…).Il s'agit principalement d'utiliser le budget de l'Etat pour amener la demande globale(1) au niveau souhaité. (…) Si l'on ajoute les sommes importantes que l'Etat redistribue aux ménages et aux entreprises, on se rend compte que le budget de l'Etat peut jouer, de façon directe ou indirecte, un rôle considérable dans l'évolution de la demande globale. Le budget de l'Etat devient alors un outil dans la poursuite de certains objectifs tels que le plein emploi et la stabilité des prix. <u>En période de crise économique(2), les consommateurs et les entreprises hésitent à faire certaines dépenses</u>. <u>Il s'ensuit un fléchissement de la consommation et de l'investissement, et donc une baisse de la production et une hausse du chômage. L'ardeur des ménages et des entreprises étant de ce fait encore plus refroidie, l'économie se trouve piégée dans un cercle vicieux</u>. L'Etat peut alors décider de renverser la vapeur en augmentant ses propres dépenses ou en diminuant les impôts, quitte à provoquer un déficit budgétaire momentané : c'est la politique budgétaire expansionniste. A l'opposé, lorsque l'économie est en surchauffe (4), l'Etat peut freiner la demande globale en augmentant les impôts ou en réduisant ses dépenses : c'est la politique budgétaire restrictive.»

(1)La demande globale correspond à la demande agrégée.

(2) **Crise économique** : retournement brutal de l'activité économique.
(3) Récession : ralentissement du rythme de croissance de la production pendant au moins deux trimestres consécutifs (la production augmente à taux décroissant).
(4) On parle de surchauffe quand la croissance augmente à un rythme élevé ou que le plein – emploi est atteint et que l'offre des entreprises ne peut pas augmenter.

Source : R. Bouret, A. Dumas, Economie globale, à l'heure de la mondialisation, ERPI, 2009

Document 12 : La politique budgétaire de relance

L'Etat dispose de deux types de mesures pour enclencher une relance de l'économie : la hausse des dépenses publiques et la baisse des impôts. Pour augmenter les dépenses publiques, l'Etat peut procéder de plusieurs manières : accorder plus de subventions aux entreprises et plus d'allocations aux chômeurs, accroître les dépenses d'infrastructures, remplacer certains équipements utilisés dans la fonction publique, offrir de nouveaux services à la population, embaucher plus de fonctionnaires, etc. l'accroissement des dépenses publiques a pour effet de stimuler la demande globale et la production de nouveaux biens. Disposant d'un revenu supplémentaire, les ménages peuvent alors augmenter leurs dépenses de consommation. La baisse du taux d'imposition des ménages entraîne une hausse du revenu disponible, ce qui a pour effet de stimuler les dépenses de consommation.

R. Bouret, A. Dumas, Economie globale, à l'heure de la mondialisation, ERPI, 2009.

1) Dans quel contexte et face à quel déséquilibre macro-économique faut – il utiliser une politique budgétaire de relance ? Pourquoi ?
2) En quoi consiste une politique budgétaire de relance ?
3) Quelles sont les limites des politiques budgétaires de relance ?
4) Dans quel contexte et face à quel déséquilibre macro-économique faut – il utiliser une politique budgétaire de rigueur ? Pourquoi ?
5) En quoi consiste la politique budgétaire de rigueur ?
6) Quelles sont ses limites ?

Document 13

[Si un gouvernement investit] 100 milliards (Mds) dans la construction d'infrastructures (hôpitaux, crèches, routes, etc), [ils] représentent autant de production supplémentaire réalisée par des entreprises de travaux publics et des fournisseurs de divers biens d'équipement. […] Le PIB s'accroît donc de 100 Mds. Et ce n'est pas tout. Car les 100 Mds payés par l'Etat pour cette production servent à rémunérer les salariés, les entrepreneurs, artisans, actionnaires, prêteurs, loueurs, bref, toutes les parties prenantes à la construction et à l'équipement des infrastructures. […] Autrement dit 100 Mds de production nouvelle, c'est aussi 100 Mds de revenu distribué. Or, une partie de ce revenu supplémentaire est dépensée en biens de consommation et déclenche ainsi une nouvelle vague de production. […] [Si les ménages consacrent 80% de leur revenu à la consommation], alors nos 100 Mds de revenus distribués engendrent une nouvelle vague de production de 80 Mds. […]
Il existe un effet multiplicateur : la hausse finale du PIB est un multiple de la hausse initiale de la dépense publique. Mais chaque vague de dépense supplémentaire est plus faible que ma précédente parce que les ménages [épargnent]. […]
Les fuites dans ce circuit ne se limitent pas à l'épargne. A chaque vague d'accroissement du revenu national, une part de celle – ci est consacrée à l'achat de produits importés et ne relance pas le produit intérieur.

Jacques Généreux, Jacques Généreux explique l'économie à tout le monde, Editions du Seuil, 2014

1) Quel est le montant de la politique de relance de l'état ?
2) Quelles sont les conséquences de la politique de relance menée par l'Etat ?
3) Quelle part de leur revenu les individus consacrent à la consommation ? Quelles sont les conséquences sur la production et sur le revenus ?
4) Si les individus consomment toujours 80% de leur revenu, quelles sont les conséquences sur la production et sur les revenus ?
5) Quelle est l'augmentation totale des revenus générés par la politique de relance ? Que peut – on en conclure ?
6) Pourquoi les augmentations de revenu sont – elles de moins en moins fortes ?
7) Si les individus consacraient 50% de leur revenu à la consommation la relance aurait – elle été aussi forte ? Qu'en concluez – vous ?
8) Expliquez la phrase soulignée.

2 – Quelle politique monétaire mener ?

Document 14 : La banque centrale doit – elle faciliter ou freiner la création monétaire ?

Une demande insuffisante

« Lorsqu'une économie est en sous-emploi de ses moyens de production (chômage et sous-utilisation des capacités de production), c'est que la demande est insuffisante pour engendrer une production qui [utilise tous les facteurs de production disponibles]. Une augmentation de l'activité de crédit des banques, qu'il s'agisse de crédits à la consommation octroyés à des particuliers ou de crédit consentis à des entreprises pour réaliser des projets d'augmentation de leur production, crée une demande supplémentaire. Si l'économie est en sous-emploi (elles n'utilisent pas tous les facteurs de production disponibles), cette demande peut être immédiatement satisfaite par une augmentation de la production, égale à la demande supplémentaire. L'augmentation de la production engendre une augmentation équivalente des revenus. En effet, les entreprises qui ont augmenté leur production ont [automatiquement] distribué sous forme de salaires et de profits la valeur de la production supplémentaire. En créant ex nihilo de la monnaie par une augmentation de leurs crédits, les banques créent des droits supplémentaires sur la production. Les bénéficiaires des crédits disposent en effet de quantités supplémentaires de monnaie immédiatement échangeables en biens et services réels.

Une demande excédentaire

Il n'en serait pas de même si l'économie, très proche de la saturation des capacités de production, n'était pas capable de répondre par une augmentation de la demande engendrée par la création monétaire. Dans ce cas, les entreprises à qui s'adresse la demande supplémentaire, ne pouvant augmenter leur production augmentent leur prix. Par propagation, l'ensemble des prix est modifié, à des degrés divers. Le niveau général des prix augmente »

Source : Pierre-Noël Giraud, Le commerce des promesses, Seuil, 2009

Document 15 : Les moyens d'action de la banque centrale

La banque centrale dispose de deux moyens d'action pour agir sur la création monétaire :

* Par ses interventions sur le marché monétaire, elle peut faire varier les liquidités disponibles (en modulant son offre de monnaie centrale) ainsi que la rémunération qu'elle demande pour fournit de la liquidité aux banques. En faisant varier les taux d'intérêt à court terme et la quantité de monnaie centrale ces opérations -dites d'open market- ont deux effets :

- d'une part, si le coût de refinancement augmente, les banques renoncent à certaines opérations de prêt ce qui réduit la création monétaire ;
- d'autre part, la hausse des taux d'intérêt du marché monétaire se répercute sur les taux que les banques exigent [pour octroyer des prêts] à leurs clients, ce qui réduit la demande de prêts des entreprises et des ménages.

* Elle peut agir sur les taux de réserves obligatoires des banques. Plus ces réserves sont élevées, moins les banques disposent de monnaie centrale, moins elles peuvent créer de la monnaie scripturale.

Arnaud Parienty, Alternatives économiques pratique, n°46, novembre 2010

1) Comment s'organise le système bancaire ?
2) Qu'est ce que la monnaie centrale ? A quoi sert – elle ? Qu'est ce que le taux directeur de la banque centrale ?
3) Dans quel contexte faut – il utiliser une PM de relance
4) En quoi consiste la politique monétaire de relance ?
5) Quelles sont les limites de la politique monétaire de relance ?
6) Dans quel contexte faut – il utiliser une politique monétaire de rigueur ?
7) En quoi consiste – elle ? Quelles sont ses limites ?

IV – Les politiques budgétaires et monétaires menées dans la zone euro parviennent – elles à coordonner les différents pays de la zone ?

1- Quelles politiques monétaires et budgétaires dans la zone euro ?

Document 16 :

Dans les pays de l'Eurosystème[1], l'adoption de l'euro a conduit à mettre en place une politique monétaire commune qui se caractérise par :

- un objectif principal : le maintien de la stabilité des prix ;
- une autorité monétaire unique : la Banque centrale européenne [BCE] ;
- une politique de taux d'intérêt ;
- un refinancement des banques par les banques centrales […].

Pour atteindre ses objectifs, l'Eurosystème dispose d'une série d'instruments de politique monétaire : [il] effectue des opérations d'*open market*[2] […] et impose aux établissements de crédit la constitution de réserves obligatoires[3] rémunérées sur des comptes ouverts sur les livres des banques centrales nationales.

« Définition de la politique monétaire », www.banque-france.fr, 19 mars 2019.

1. BCE et banques centrales nationales.
2. Intervention sur le marché monétaire pour réguler la quantité de monnaie auxquels les banques peuvent accéder.
3. Augmentation (diminution) du taux de réserves obligatoires : obligation de constituer davantage (moins) de liquidités immobilisées auprès de la banque centrale, limite (élargit) les possibilités d'octroi de crédit pour les banques commerciales.

Document 17 :

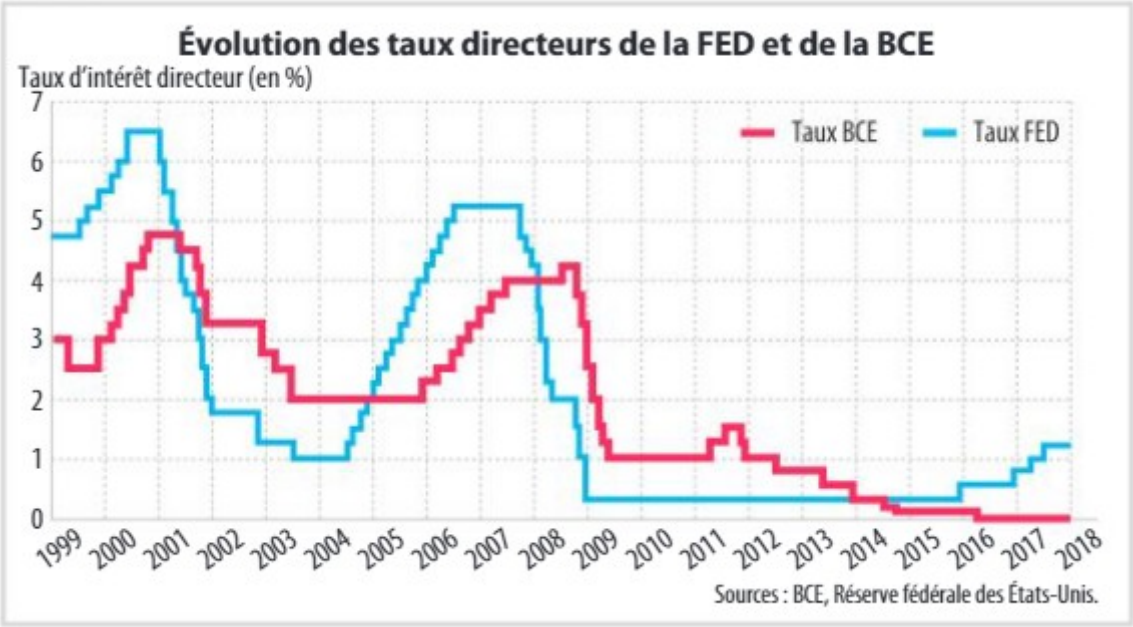

1) Combien y a – t – il de politique monétaire dans la zone euro ?
2) Quel est l'objectif de cette politique monétaire ? Comment y parvient elle ?
3) Document 17 : Comment évolue le taux directeur de la BCE ?

Document 18:

Pour préparer le passage à l'euro, le Traité de Maastricht (1992) a imposé aux économies nationales une logique de convergence nominale qui portait sur les taux d'inflation (1), le taux d'intérêt, la dette publique et le déficit public. Pour respecter ces objectifs, de nombreux pays européens ont adopté [au cours des années 1990] des politiques macroéconomiques restrictives qui ont pesé sur la croissance et sur l'emploi. [...] Une fois l'euro mis en place, les politiques conjoncturelles européennes ont été soumises au Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC) adopté en 1997 (Traité d'Amsterdam). Ce pacte a pour but d'éviter l'existence de déficits excessifs qui impliqueraient une création monétaire, une inflation et des taux d'intérêt à la hausse, affectant l'ensemble de la zone. Dans ce cas le laxisme budgétaire d'un Etat aurait finalement des répercussions négatives pour tous les autres pays de la zone. Les conséquences de sa politique seraient mutualisées, il s'agirait, au fond, d'une forme de stratégie du « passager clandestin » […]. C'est pourquoi le PSC plafonne le déficit des administrations publiques à 3 % du PIB et la dette publique à 60 % du PIB. Il est cependant apparu que certains pays membres ne parvenaient pas à respecter les règles du PSC. En 2005, un aménagement du pacte est décidé, il autorise les « dépassements limités et temporaires » de la limite des 3 % du PIB pour le déficit public, mais il maintient l'objectif d'équilibre budgétaire à moyen terme et il insiste sur la limitation de la dette publique à 60 % du PIB.

(1) Un taux d'inflation à 2%

Alain Beitone et alii, Economie, Sirey, coll. Aide-mémoire, 5e édition, 2012

1) Combien y a t il de politiques budgétaires dans la zone euro ? Pourquoi ?
2) Y a – t – il un policy mix européen ?
3) Quels traités encadrent cependant les politiques budgétaires ?
4) Pourquoi cet encadrement ?

2- Les choix de politiques monétaires et budgétaires dans la zone euro permettent – ils de faire face aux chocs asymétriques et coordonnent ils les pays membres ?

a) L'impossibilité de faire face aux chocs asymétriques

Document 19

L'objectif de convergence économique entre les pays de la zone euro vise à limiter les possibilités pour certains États de subir des « chocs asymétriques ». En effet, tant que les États conservent des structures économiques très différentes, leurs économies risquent d'être affectées par des « chocs asymétriques », c'est-à-dire des chocs externes ayant des conséquences très contrastées selon les pays. Par exemple, un événement négatif pour le tourisme international, affecterait plus durement des pays comme l'Espagne, la Grèce ou la France que d'autres pays de la zone. Par ailleurs, les États peuvent subir des chocs internes. Face à ces chocs, la politique monétaire commune peut difficilement agir puisqu'elle doit avant tout prendre en compte l'ensemble des intérêts de la zone.

Les États ne disposent plus de l'instrument de la politique monétaire pour répondre à un choc affectant leur économie nationale et sont contraints dans leur politique budgétaire par le Pacte de Stabilité et de Croissance. La coordination des politiques économiques et en particulier des politiques budgétaires vise seulement à éviter les déficits excessifs. Il n'existe pas à ce jour d'outil ou d'instance permettant, à l'échelle de l'ensemble de la zone euro, de prendre des décisions de soutien conjoncturel à certains pays ou à l'ensemble de la zone.

Le budget de l'Union européenne est très faible comparativement à celui des différents États et n'est pas destiné à la régulation macroéconomique. Chaque État mène donc sa propre politique économique sans réelle considération pour celle de ses voisins. Il a même pu être observé des phénomènes de concurrence fiscale (de la part de l'Irlande notamment).

Du fait de l'ensemble de ces caractéristiques, la zone euro ne constituait pas, dès le départ, une « zone monétaire optimale ».

« Zone euro », *La Finance pour tous*, 11 juillet 2019.

1) Qu'est ce qu'un choc asymétrique ?
2) Face à un choc asymétrique, comment peut - on relancer son économie en cas d'autonomie monétaire ?
3) Pourquoi cet ajustement devient impossible dans la zone euro ?
4) Existe – il une entraide entre États dans la zone euro ? Expliquez.

b) Les défauts de coordination

Document 20 :

En 2018	Taux de croissance économique (%)	Taux de chômage (%)	Taux d'inflation (%)
Allemagne	1,5	3,2	1,9
France	1,7	8,8	2,1
Espagne	2,4	14,3	1,7
Grèce	1,9	18,5	0,8
Irlande	6,9	5,7	0,5
Italie	0,8	10,6	1,1
Pologne	5,1	3,7	1,2
Roumanie	4,1	4,2	4,1
Royaume-Uni	1,4	4	2,5
Suède	2,4	6,3	2
Zone euro	1,9	7,8	1,8
Union européenne	2	6,5	1,9

Sources : D'après données Eurostat et OCDE, 2019.

1) Interprétez les données entourées
2) La politique monétaire unique de l'UE coordonne – t – elle bien les pays ?
3) Comment expliquez les taux de chômage différents dans la zone euro ?
4) Ces pays ont ils besoin de la même politique budgétaire ?
5) Les politiques conjoncturelles européennes parviennent – elles à coordonner les Etats membres ?
6) Que pourrait – on envisager pour aider les pays en difficulté ?

3 – Quelle est la conséquence des défauts de coordination ?

Document 21 : L'austérité en Grèce

[..] Une réalité tragique : celle de la Grèce où la multiplication des thérapies d'ajustement structurel ressemble de plus en plus à une furie sans fin où seules purges et saignées sont supposées venir à bout de la souffrance économique, sociale et psychologique de millions de Grecs. Santé, éducation, travail, pensions, sécurité, fuite des jeunes diplômés… Tout en Grèce se vide de tout. Mais qu'importe, il faut persévérer. Comme si la douleur d'aujourd'hui ne pouvait qu'engendrer un bien-être demain. Et qu'importe, en attendant, si la vérité des chiffres désavoue les supposés bienfaits de la violence de ces potions. Comme ceux de l'OCDE (1), pas franchement réputée pour ses idées gauchistes, qui estime que la pauvreté touche désormais près d'un tiers des Grecs. Les services de santé sont proches de l'effondrement. L'incidence de la tuberculose explose. Nombre d'ONG et d'associations estiment que de plus en plus de cancers ne sont plus (ou mal) soignés. D'autres soulignent comment l'envolée de la demande de soins psychiatriques et psychologiques depuis l'annonce des mesures d'austérité comprenant baisses des salaires des fonctionnaires et des réductions des dépenses sociales, s'est transformée en une explosion du nombre de suicides.

Les neuf plans d'austérité, les trois plans d'aides et un changement de gouvernement n'y ont rien (ou si peu) changé. La Grèce reste sur une trajectoire qui peut se résumer par deux courbes qui, après s'être croisées en 2008, n'en finissent plus, depuis, de s'éloigner. D'un côté celle du PIB, qui a chuté de près de 28% depuis 2010 et de l'autre celle d'un stock de dette publique toujours plus gros. Cette dernière représente aujourd'hui environ 173% de PIB (317,9 milliards d'euros) et ce malgré les abandons de créances privés (100 milliards). […]

Euroscepticisme

Le constat est indiscutable : les politiques d'austérité ont lamentablement échoué. La Grèce avait besoin d'une aide en forme de politique contracyclique (2), seule capable de stopper sa descente aux enfers. A la place elle n'aura eu qu'une succession de posologies procycliques (3). Résultat : plus le pays s'enfonce, moins la puissance publique doit intervenir selon la Troïka. Mais moins le pays redémarre, plus lourde est la charge de la dette et plus improbable est son remboursement. Alors, se rejoue à intervalles réguliers cette sempiternelle scène. Une échéance de la dette à rembourser arrive, la Grèce n'a, malgré tous les efforts consentis *(purgare, saignare)*, pas les moyens de l'honorer, et la Troïka qui explique encore et toujours au Premier ministre Alexis Tsipras qu'il serait souhaitable de purger un peu plus.

N'en déplaise aux partisans des lavements et autres purges comme seuls et uniques remèdes à la souffrance des Grecs, cette obstination européenne s'enracine alors même que l'euroscepticisme fissure toujours un peu plus le (déjà) fragile ciment européen. Espagne, Italie, Portugal ou encore France… Partout se développent des mouvements anti-austérité qui prennent la Grèce comme exemple d'une Europe qui n'œuvre pas pour la convergence autrefois promise. Ailleurs, comme en Allemagne, en Finlande ou encore aux Pays-Bas, l'euroscepticisme est lié à une vision inverse, au fait que les autres (les étrangers, les Grecs) ne sont pas assez austères et qu'«on ne peut pas payer pour eux». Le raisonnement des Allemands est resté le même depuis le début de la crise : une dette souveraine est un actif financier sans risque pour son souscripteur. D'où le rejet de l'idée selon laquelle la Grèce n'aurait d'autre choix que de faire défaut sur une partie importante de sa dette. Et la crainte que, si la Grèce était malgré tout autorisée à le faire, alors d'autres (l'Italie, le Portugal ou l'Espagne) ne manqueraient pas de l'imiter. De quoi déclencher une panique sur les marchés financiers et provoquer une nouvelle crise des dettes souveraines et donc d'une envolée des taux d'intérêt. Mais voilà, ne rien faire et faire semblant de croire que la dette grecque est soutenable, c'est prendre le risque qu'Athènes finisse par jeter l'éponge en décrétant le défaut de paiement, tant sa situation pourrait devenir totalement intenable sur le plan humain. Un Grexit, aurait alors des conséquences bien pires que celles d'une restructuration organisée de la dette et la mise en œuvre d'un plan de relance de l'économie digne de ce nom. Sans compter le coût politique pour l'Europe qu'un Grexit ne manquerait pas de générer. Voilà qui pourrait arranger les affaires d'un certain Donald Trump qui ne cache pas combien il serait satisfait de voir l'Europe se cabosser un peu plus.

(1) Organisation de coopération et de développement économique.

(2) Les politiques contracycliques vont à l'encontre du cycle. La Grèce connaissait une baisse de son PIB et une hausse du chômage. Une politique contracyclique vise à chercher à inverser cette tendance. Dans ce contexte, il s'agit de politiques de relance.

(3) Les politiques procycliques renforcent le cycle. Elles renforcent ici le chômage, la baisse du PIB de la consommation, des investissements. Il s'agit ici des politiques de rigueur.

Vittorio De Filippis

http://www.liberation.fr/debats/2017/02/27/grece-le-malade-imaginaire-perdu-dans-un-labyrinthe_1551425

Document 22 :

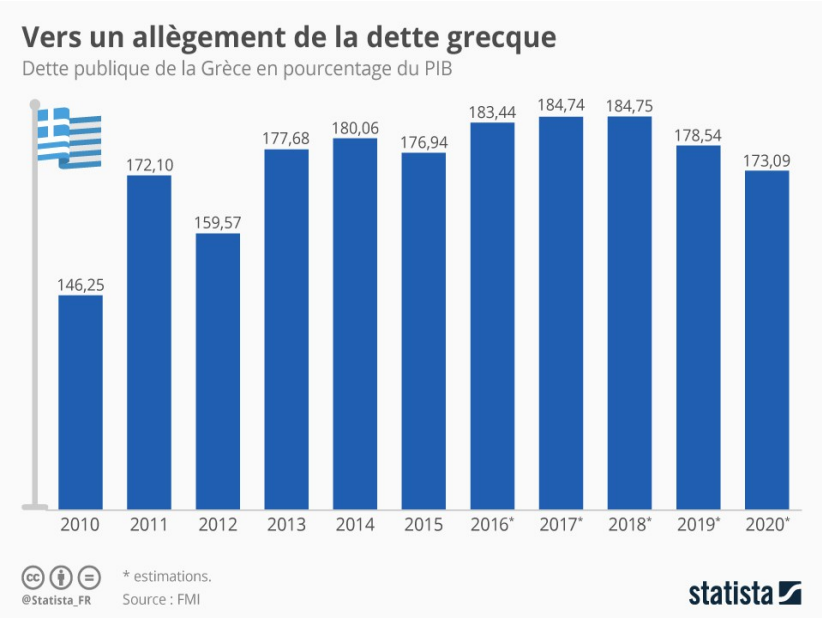

1) Comment peut – on expliquez le fort taux d'endettement de la Grèce ?
2) Pourquoi la Grèce s'est – elle fait imposer une politique d'austérité ?
3) L'austérité a – t – elle permis à la Grèce de se désendetter ? Pourquoi ?
4) Qu'est – il reproché à la Troïka ?

Conclusion : Quelles solutions pour la zone euro ?

Document 23 :

Il est […] inévitable que le caractère commun de la politique monétaire et des taux d'intérêt dans une union monétaire accroisse l'hétérogénéité en rendant la politique monétaire expansionniste dans les pays à croissance supérieure à la moyenne et restrictive dans les pays à croissance inférieure à la moyenne. Mais il est possible de lutter contre cette hétérogénéité « inévitable ». Le fait que la politique monétaire soit commune alors que les situations des pays sont diverses, devrait d'abord être compensé par un plus grand activisme des politiques budgétaires. Dans l'analyse théorique la plus simple, la politique monétaire est utilisée pour stabiliser la situation moyenne de l'union monétaire (puisqu'elle est unique), les politiques budgétaires nationales sont utilisées pour stabiliser la situation économique particulière de chacun des pays. Les politiques budgétaires de chaque pays devraient donc être utilisées beaucoup plus librement pour réagir aux aléas nationaux domestiques dans une union monétaire que dans une situation de changes flexibles (1). […]

(1) changes flexibles : cela signifie que le taux de change se fixe sur le marché et varie tout le temps au grès de la demande et de l'offre d'euros.

Patrick Artus, Isabelle Gravet, La crise de l'euro, Armand Colin, 2012

Document 24 :

A l'occasion de la crise, les Européens ont été contraints de mettre en place des éléments de fédéralisme budgétaire, à travers notamment deux dispositifs de gestion de crises (FESF et MES) et le projet d'union bancaire.
Parallèlement, les politiques procycliques mises en place dans un certain nombre d'Etats membres pour corriger des situations devenues insoutenables ont vu leurs efforts sur l'endettement amoindris

par leur impact négatif sur l'activité. Il a alors été proposé de compléter l'euro à l'aide d'un véritable budget fédéral capable de mener des politiques budgétaires contra-cycliques aussi bien au niveau de la zone euro dans son ensemble (lorsque la politique monétaire n'est pas en mesure de le faire) que pour organiser des transferts temporaires entre Etats membres lorsque tel ou tel est touché par un choc asymétrique. […]

Pour parvenir à un niveau satisfaisant de stabilisation, le budget de la zone euro devrait être soit relativement important (de l'ordre de 10% du PIB), soit limité (de l'ordre de 2% du PIB mais capable d'emprunter sur les marchés). La première option est peu réaliste face à des Etats jaloux de leurs privilèges régaliens. La seconde option nécessitera d'adosser les emprunts sur des « ressources propres », c'est à dire des impôts et taxes affectés, si ce n'est pas directement prélevés, au niveau de la zone euro. Il faudra donc un « gouvernement économique » pour proposer un budget au Parlement européen. […] L'histoire de la réponse à la crise est donc celle du tâtonnement à la recherche du bon équilibre entre solidarité européenne et responsabilité au niveau national.

Agnès Bénassy-Quéré, Benoît Coeuré, Economie de l'euro, Repères, la Découverte, 2014

1) Quels les problèmes qui résultent de la convergence des politiques économiques dans la zone euro ?
2) Quelles solutions sont proposées par ces textes ?